

ACCUEIL DE LOISIRS DE LA PETITE ENFANCE



DOSSIER D'INSCRIPTION 2026.2027

ouvert le mercredi après midi à partir de 12h00
et les vacances scolaires pour les 3/5 ans

inscription : accueil-loisirs@foyer-rural-saint-leonard.fr



AVENUE DE DRUSENHEIM 87400 ST LÉONARD DE NOBLAT



REGLEMENT INTERIEUR AU 1ER JUILLET 2026

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

L'Accueil de Loisirs est soumis à un numéro de déclaration auprès des services compétents (0870095 agrément associatif du Foyer Rural sous concession de services avec la ComCom de Noblat) - Avenue de Drusenheim 87400 ST Léonard de Noblat, il possède une assurance responsabilité civile auprès de la MAIF.

L'ALSH accueille les enfants de 3 ans à 5 ans en période périscolaire et extrascolaire.

CONDITIONS INSCRIPTIONS ET ADMISSIONS

Chaque réservation doit être accompagnée du dossier d'inscription dûment complétée et signée. Une réservation pourra être refusée si le dossier n'est pas complet.

Tout changement familial (changement d'adresse par exemple) devra être spécifié afin de mettre à jour le dossier, ainsi que les jugements et autorisations des personnes à récupérer votre enfant. Une pièce d'identité sera demandé par l'équipe.

HORAIRES ET MODALITES D'ACCUEIL

L'accueil de loisirs est ouvert de 7h20 à 18h30 en dehors de ces créneaux horaires l'ALSH n'est pas responsable de votre enfant (sauf sortie exceptionnelle programmée).

L'accueil du matin se fait entre 7h20 et 9h30 et le soir entre 16h30 et 18h30.

Des retards à répétition pourront entraîner une annulation de réservation de votre enfant.

Les annulations doivent se faire par mail 48h avant le 1er jour d'inscription en période scolaire et petites vacances et 8 jours avant durant la période estivale (sans quoi la journée sera facturée).

**L'ALSH est fermé pour l'année scolaire 2026-2027
du 28 décembre 2026 au 03 janvier 2027 et du 09 août au 15 août 2027.**

CONDITIONS D'ENCADREMENT

Le respect des taux d'encadrement réglementaires est de 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans (en sortie baignade 1 animateur pour 5 enfants). Les encadrants peuvent être des jeunes en apprentissage BAFA (à partir de 16 ans) mais aussi des animateurs qualifiés (BAFA, BPJEPS, CAP Petite Enfance...). L'équipe de direction est qualifiée de diplômes allant du BPJEPS au DEJEPS. Le projet éducatif et pédagogique est à disposition au sein de la structure d'accueil.

SANTE

Votre enfant ne pourra être accueilli en cas de maladies contagieuses. Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) pour les enfants porteurs d'allergies ou de pathologies chroniques devra être obligatoirement fourni. Aucun médicament ne sera administré en dehors du cadre d'un PAI signé par le médecin référent et validé par la direction.

VIE EN COLLECTIVITE et PREVENTION HARCELEMENT

Aucune sanction physique, humiliante ou dégradante n'est admissible, conformément à l'article L. 371-1 du Code civil issu de la loi du 10 juillet 2019.

Tout comportement perturbateur au sein de l'ALSH pourra être suivi d'une exclusion temporaire ou définitive.

DROIT A L'IMAGE ET PROTECTION

La protection du droit à l'image et de la vie privée des enfants constitue un enjeu majeur à l'ère numérique, c'est pourquoi une autorisation vous est demandée concernant la prise de photo. Tout traceur électronique est interdit afin de garantir la sécurité des enfants et un environnement serein. Si un traceur est découvert il sera confié à la direction et remis aux parents. L'enfant pourra être refusé d'accueil.

Les objets personnels et de valeur sont interdits au sein de la structure, nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, vol ou casse.

MODALITES FINANCIERES

Les factures sont effectuées tous les débuts de mois qui suit l'accueil de votre enfant et envoyées par mail. Le passeport jeunes CAF87 doit être fourni au dossier ainsi les aides seront directement déduites sur la facture. Différents règlements sont acceptés : chèques vacances, espèces, chèques ou virements. Nous n'acceptons pas les chèques CESU et tickets CAF.

NOM (responsable légal) :

Prénom :

SIGNATURE précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé"

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACCÈS À L'ACCUEIL DE LOISIRS DE NOBLAT

L'accueil de loisirs est géré par l'association "Foyer Rural Centre Social".
L'accueil des enfants de 3 à 5 ans se fait à la Maison de la Petite Enfance Avenue de Drusenheim 87400 St Léonard de Noblat.

- Le mercredi après-midi (période scolaire) **accueil à 12h00** (avec repas) ou **à 14h00** (sans repas) **accueil du soir à partir de 16h30 jusqu'à 18h30.**
- Du lundi au vendredi (vacances scolaires) **accueil du matin de 7h20 à 9h30 et accueil du soir de 16h30 à 18h30.**

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET FONCTIONNEMENT

L'accès à l'ALSH est soumis à l'inscription préalable de l'enfant **au moins 2 jours avant le 1er jour de fréquentation.**

Une inscription de dernière minute pourra être prise en compte, à titre exceptionnel **seulement si il reste de la place.**

Pour pouvoir s'inscrire à l'ALSH, l'enfant doit être âgé de 3 ans ou être scolarisé et avoir acquis la propreté. L'enfant doit être à jour dans ses vaccins.

Les enfants ne pourront pas être accueillis en cas de fièvre ou de maladie contagieuse.

Les inscriptions se font par écrit à notre adresse mail :

accueil-loisirs@foyer-rural-saint-leonard.fr

Même si l'enfant fréquente la structure régulièrement, il n'y a pas de réinscription automatique, les réservations doivent se faire à chaque période.

TOUTE JOURNEE RESERVEE NON ANNULEE 2 JOURS AVANT SERA FACTUREE
(sauf cas médical)

Le fonctionnement général de l'ALSH est défini par un projet éducatif et pédagogique.
Ils sont à disposition sur la structure.

A son arrivée, l'enfant doit être amené auprès de l'équipe d'animation à l'intérieur de la structure. Une signature d'émargement à l'arrivée et au départ de l'enfant sera demandée aux parents.

Un enfant ne doit pas être laissé seul sur le parking de l'ALSH.

Les sorties ou activités spécifiques sont facturées entre 5€ et 20€ en supplément.

Les programmes d'activités sont en ligne sur notre site : <http://foyer-rural-saint-leonard.fr>



Foyer_rural_saint_leonard87



Enfance Jeunesse St Léo

TARIFS ET CONDITIONS DE PAIEMENT

TARIFS HABITANTS DE LA COM COM DE NOBLAT

TRANCHES QF	JOURNEE VACANCES	1/2 JOURNEE MERCREDI SANS REPAS	1/2 JOURNEE MERCREDI AVEC REPAS	FORFAIT SEMAINE
de 0 à 400	13,00 €	8,50 €	11,00 €	58,00 €
de 401 à 769	14,00 €	9,50 €	12,00 €	63,00 €
de 770 à 1200	15,00 €	10,00 €	13,00 €	69,00 €
1201 et +	16,00 €	10,50 €	14,00 €	74,00 €

TARIFS HABITANTS HORS COM COM DE NOBLAT

TRANCHES QF	JOURNEE VACANCES	1/2 JOURNEE MERCREDI SANS REPAS	1/2 JOURNEE MERCREDI AVEC REPAS	FORFAIT SEMAINE
de 0 à 400	16,00 €	9,50 €	15,00 €	65,50 €
de 401 à 769	17,00 €	10,50 €	16,00 €	70,50 €
de 770 à 1200	18,00 €	12,00 €	17,00 €	76,00 €
1201 et +	19,00 €	13,00 €	18,00 €	81,00 €

L'enfant a la possibilité de s'inscrire en fonction des choix des activités
Attention, possibilités d'inscription en 1/2 journée SEULEMENT LE MERCREDI pendant la période scolaire.

Durant les vacances les inscriptions se font uniquement à la journée complète.

Pour être déduits, les "passeports jeunes CAF" sont à remettre lors de l'inscription, la prise en charge est déduite directement sur la facture.

D'autres aides sont acceptées : MSA, comités d'entreprises, CCAS ...

Nous acceptons les paiements par chèques vacances, chèques à l'ordre du "Foyer Rural", virements et espèces.

Les facturations sont envoyées en début de chaque mois. Le dossier d'inscription est valable du 1er septembre au 31 août de l'année suivante, il est à renouveler à chaque rentrée scolaire. Pour d'éventuelles difficultés financières nous vous invitons à vous rapprocher des assistantes sociales du secteur. Des paiements échelonnés sont proposés pour les séjours.

Un acompte de 50% sera demandé au moment des réservations sur la période des vacances d'été

Pour inscrire votre enfant, vous devez être à jour sur les factures de l'Accueil de Loisirs, dans le cas contraire ceci justifie un refus d'inscription.

DOCUMENTS À FOURNIR

- fiche d'inscription et fiche sanitaire
- **copie du PAI si votre enfant a des allergies ou problèmes médicaux**
- photocopies des vaccins à jour
- photocopie du dernier avis d'imposition
- attestation de votre quotient familial de la CAF
(sinon le tarif le plus haut sera appliqué)

Conformément au décret n°2002-883 du 03 mai 2002, l'Accueil de Loisirs de Noblat a fait l'objet d'une déclaration d'ouverture auprès de la D(RD)JCS.

FICHE D'INSCRIPTION 2026.2027

NOM de l'enfant :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal :

Classe :

Prénom :

☐

Féminin

☐

Masculin



Ville :

École :

Représentant légal 1

NOM :

Prénom :

☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur

Profession :

Situation matrimoniale :

Adresse si différente de l'enfant :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Courriel :

☐ oui j'accepte l'utilisation de mon mail pour recevoir les informations en lien avec les activités de l'ALSH.

Représentant légal 2

NOM :

Prénom :

☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur

Profession :

Situation matrimoniale :

Adresse si différente de l'enfant :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Courriel :

☐ oui j'accepte l'utilisation de mon mail pour recevoir les informations en lien avec les activités de l'ALSH.

RÉGIME DE COUVERTURE SOCIALE

n°allocataire CAF : -----

n° SECU : -----

☐ bénéficiaire du passeport CAF

☐ J'autorise l'ALSH à recueillir des informations concernant mon droit au passeport jeunes auprès de ma CAF afin de vérifier mon éligibilité et de simplifier mes démarches.

ASSURANCE

☐ Je reconnais être couvert par une police d'assurance garantissant ma responsabilité civile ainsi que la responsabilité personnelle de mon enfant confié aux différents services.

DROIT à L'IMAGE *(RGPD)



La présente demande d'autorisation est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires pour l'utilisation de photographies, sons et vidéos dans les supports de communication de la structure. Ces deniers étant réalisés dans le cadre des activités. J'autorise : ☐ OUI ☐ NON

En dehors des responsables légaux, indiquer les personnes autorisées à prendre en charge mon enfant :

Nom et prénom :

lien de parenté :

tél. :

Nom et prénom :

lien de parenté :

tél. :

Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance des conditions générales d'accès, des tarifs en vigueur, du règlement intérieur, avoir fourni tous les documents nécessaires à l'inscription de mon enfant, la véracité des éléments renseignés.

Fait à : -----

Le : __ / __ / ____ Signature :

FICHE SANITAIRE 2026.2027



NOM de l'enfant :

Prénom :

Date de naissance :

☐ Féminin ☐ Masculin

Adresse :

Code Postal :

Ville :

RÉGIME ALIMENTAIRE - ALLERGIES - PAI

Alimentaires : ☐ oui (précisez)

☐ non

Médicamenteuses : ☐ oui (précisez)

☐ non

Asthme : ☐ oui

☐ non

Autres : -----

Votre enfant a un PAI ? ☐ oui ☐ non

merci de nous fournir une copie avec le traitement.

Informations complémentaires : -----

(maladie, accident, lunettes, prothèse auditive / dentaire ...)

Votre enfant est-il en situation de handicap ? ☐ oui ☐ non

Précisez : -----

Si oui, merci de nous joindre une copie de l'attestation MDPH et prendre contact avec le responsable de la structure afin d'accueillir au mieux votre enfant.

MERCI DE NOUS FOURNIR LA COPIE DES VACCINS DU CARNET DE SANTÉ

En cas d'urgences, nom de la personne à contacter : (père, mère, tuteur, autre : -----)

NOM et prénom :

n° de téléphone 1 :

n° de téléphone 2 :

NOM et prénom :

n° de téléphone 1 :

n° de téléphone 2 :

NOM et prénom :

n° de téléphone 1 :

n° de téléphone 2 :

Je soussigné(e), M. Mme ----- responsable de l'enfant, déclare exact les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'équipe pédagogique de la structure à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale d'urgence) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Fait à : ----- le :

Signature :

ACCUEIL DE LOISIRS DE NOBLAT AVENUE DE DRUSENHEIM 87400 SAINT LEONARD DE NOBLAT



Mme Sèverine JALOUNEIX

Directrice Coordinatrice

05.55.56.11.18 (Foyer Rural en période scolaire)

05.55.56.67.63 (ALSH mercredis et vacances scolaires)

accueil-loisirs@foyer-rural-saint-leonard.fr



* Dans le cadre du Règlement Européen sur la protection des données (RGPD) 2016/679, les informations recueillies sont nécessaires au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis. Ces informations sont conservées durant toute la période de fréquentation des activités par l'enfant puis archivées pour une durée de 10 ans ou fixée par les obligations légales de conservation. Vous pouvez exercer vos droits d'accès et rectification auprès du délégué à la protection des données de la commune de Saint Léonard de Noblat, enregistré auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés sous la référence DPO-61986. Rappel : l'article 16 de la Convention internationale des Droits de l'Enfant consacre le droit au respect de sa vie privée, ce qui implique notamment le respect de son droit à l'image. Lorsque l'enfant est trop jeune pour exprimer son consentement de façon autonome et éclairée (compréhension des enjeux et des conséquences), il importe de lui fournir les explications adaptées à son âge et de s'assurer autant qu'il est possible, compte tenu de son âge et de sa compréhension, de son adhésion au projet.